

## COMMUNIQUE DE PRESSE

15 mars 2021

### **Le Parquet du Tribunal Judiciaire de Rouen signe le protocole de Lutte contre les incivilités à l'encontre des personnes chargées d'une mission de service public avec les communes de Saint-Etienne-du-Rouvray, Grand-Quevilly, Sotteville-les-Rouen, Elbeuf-sur-Seine et Grand-Couronne.**

Dans le cadre de la justice de proximité, le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Rouen a développé au profit des communes un dispositif de traitement rapide des outrages commis à l'encontre des personnes chargées d'une mission de service public. Déjà en vigueur à Rouen et Oissel, les communes de Saint-Etienne-du-Rouvray, Grand-Quevilly, Sotteville-les-Rouen, Elbeuf-sur-Seine et Grand-Couronne ont, à leur tour, signé le Protocole de lutte contre les incivilités avec le Procureur de la République, mardi 16 février.

Ce dispositif, baptisé traitement accéléré par délégué du Procureur (TADPR) permet aux collectivités de signaler au Parquet de Rouen les incivilités, susceptibles d'être qualifiées d'outrages, commises à l'encontre de leurs agents, par un auteur identifié et domicilié. Dès réception du signalement, le délégué du procureur convoque directement le mis en cause afin de vérifier son implication dans les faits dénoncés, puis il procède à un rappel à la loi.

Un bilan semestriel sera réalisé entre chaque commune et le Parquet de Rouen. Un juriste assistant en charge des politiques partenariales est désigné au sein du parquet pour apporter les renseignements utiles pour le suivi des procédures.

Ce protocole est signé pour une durée d'1 an, tacitement renouvelable à la date d'anniversaire, sauf dénonciation par une des parties.

**Pour Pascal PRACHE, procureur de la République au tribunal judiciaire de Rouen,** *« ces dispositions vont permettre, selon les cas, de renforcer l'information du parquet pour améliorer le suivi des procédures d'une particulière gravité et également d'apporter une réponse pénale réactive aux incivilités. Il s'agit ainsi de renforcer la lutte contre le sentiment d'impunité et le risque de réitération des infractions. »*

**Pour Joachim Moyse, maire de Saint-Etienne-du-Rouvray,** *« la signature de ce protocole constitue un engagement fort. Il s'agit là d'une protection renforcée des agents exerçant une mission de service public. Nous gagnons ainsi en efficacité et réactivité pour poursuivre et punir les auteurs d'outrages commis à l'encontre de nos agents. Nous avons aussi avec ce dispositif un effet dissuasif qui permet ainsi d'assurer la tranquillité publique dans les services publics locaux. »*